

Déclaration de la CGT
au CESER du 20 septembre 2011
Haut débit numérique

Mesdames, messieurs les conseillers,

Les communications électroniques prennent, notamment *via* l'internet, une importance considérable et croissante, tant sur le plan économique que social.

71% des personnes sont connectées à l'internet à leur domicile pour les loisirs, le travail, les études, la communication avec les proches, les achats.

L'évolution des technologies et des usages vient bouleverser les rapports entre les acteurs de l'internet.

L'ouverture, la neutralité et une qualité de service satisfaisante apparaissent comme les critères d'un accès à l'internet.

Sur le principe de neutralité, chaque utilisateur doit avoir accès, à travers l'internet et, plus généralement aux réseaux de communications électroniques quel que soit le support de diffusion, à l'ensemble des contenus, services et applications véhiculés sur ces mêmes réseaux, quelle que soit la personne qui les délivre ou les utilise, de façon transparente et non discriminatoire.

On relèvera que 180 Etats, réunis dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, ont reconnu la pleine applicabilité à l'internet de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier de l'article 19 qui établit la liberté d'expression et d'opinion.

Dans ces conditions, mettre la défense des libertés fondamentales et des droits de l'homme au cœur de la gouvernance de l'internet est un objectif que les autorités françaises dévoient se fixer.

La connexion sur internet est un droit pour chacun,

Le conseil constitutionnel l'a reconnu lorsqu'il a censuré certaines dispositions de la loi Hadopi

Ce droit doit-il être dans les mains d'entreprises privées dont la logique est de faire un maximum de profit où dans les mains d'un véritable service public de la communication, permettant un accès à tous à des coûts abordables ?

Pour accéder à ce droit se pose le problème de la propriété du réseau.

L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a effectué une estimation du coût

global en capital du déploiement de la fibre optique pour tous : environ 25 milliards d'euros.

Ce coût sera pris en charge principalement par le secteur privé.

Une part d'investissement public sera indispensable en raison de la faible densité d'une grande partie du territoire français et des coûts de déploiement qui y sont inabornables pour les seuls opérateurs.

En résumé là où la rentabilité est immédiate le privé finance, là où il faut investir sans retour immédiat le financement public est appelé.

Pour la CGT, nous veillons à ce que l'accès sur l'ensemble du territoire à tous les produits, y compris les plus modernes soient à un prix abordable respectant la péréquation tarifaire avec une véritable qualité de service rendu.

L'abandon d'une entreprise publique comme France Télécom qui a participé au développement de l'accès pour tous aux moyens de communications est pour nous une erreur stratégique, sans France télécom, nous n'aurions pas ce maillage qui permet l'équité entre tous les citoyens.

Afin de permettre l'équité entre les territoires, nous proposons d'aller à la mise en place d'un mécanisme de solidarité basé sur un fonds de péréquation régional, il pourrait être une véritable instance en région, composée d'élus, d'usagers, d'associations, de représentants d'entreprises, employeurs et salariés, de personnes qualifiées, dotée de moyens et de droit d'interventions pour exiger la réponse aux besoins des populations, et contrôler l'utilisation de fonds.

Internet fait partie des lieux d'échanges, de débat, qui nous perturbe tous dans nos habitudes, il permet une démocratisation des débats, un partage des informations à un niveau inégalé, une transparence.

Nous pensons aux réseaux sociaux comme Facebooks où les blogs, qui ont joué aussi un rôle de déclencheur, bien en amont des événements proprement dits notamment dans les pays arabes.

Il n'est pas anodin qu'un des premiers gestes de ces régimes autoritaires soit la remise en cause des réseaux internet et de téléphonie mobile.

Garantir que l'internet demeure un espace de liberté est donc un enjeu de première importance ; les révolutions arabes ont eu, entre autres mérites, celui de nous le rappeler avec force.

Au regard des éléments qui se sont déroulés nous souhaitons que la vie privée des utilisateurs du net soit protégée, par un

droit à l'oubli numérique, permettant l'effacement des données personnelles sur demande des intéressés.

Au travail, dans la rue, dans le reste du monde sur le net et jusque dans notre réfrigérateur la société de surveillance s'impose comme la nouvelle norme.

Chaque citoyen est aujourd'hui fiché, filmé et pisté.

Officiellement pour son bien et sa sécurité.

En Europe, le fichage suscite de fortes oppositions des citoyens, voir des états

Ces pays se refusent pour l'instant de transposer la directive Européen dit « Data Rétention ».

Notre pays doit lui aussi suivre cette voie en refusant cette transposition.

Notre délégation votera ce rapport

Je vous remercie